****

Suite à notre saisine de Mr l’inspecteur du travail sur les conditions de travail dans les bureaux, celui-ci s’est invité dans nos locaux de manière inopinée le 9 février dernier.

La visite s’est déroulée sur les différents niveaux du bâtiment 2 durant une heure, Mr l’inspecteur du travail a pu poser des questions à un certain nombre d’entre nous sur leurs conditions de travail.

Dans le détail :

* Tailles des écrans et la possibilité de les régler en hauteur
* Mobilier de bureau (chaise)
* Luminosité des postes de travail
* Hygrométrie
* Bruit ambiant

Le moins que l’on puisse dire, c’est que celui-ci a été étonné par le caractère hétéroclite des différents poste de travail avec une multitude de configurations pas toujours en accord avec les règles de base des gestes et postures.

* Travail sur PC portable sans double écran (tête trop basse)
* Repose pied en carton
* Support d’écran bricolé pour palier à l’absence de réglage en hauteur

On note de manière générale que les salariés sont désinformés sur les risques encourus. La direction a pourtant l’obligation légale d’informer ceux ci des risques potentiels et au de-là permettre à tout un chacun de s’équiper en matériels de confort (repose pied, commande d’écrans aux normes, souris ergonomiques, fauteuil de bureau spécifique)

Une mauvaise posture induit à la longue des douleurs aux cervicales et au niveau du dos.

**Dans l’attente du compte rendu de la visite de Mr l’inspecteur du travail, nous demandons à la direction de prendre ses responsabilités légales, à savoir :**

* **Mise en place d’une formation via e-learning sur les gestes et postures des postes de travail type bureau (selon l’INRS Institut National de Recherche et de Sécurité)**
* **Faciliter l’accès aux matériels selon préconisation INRS (repose pied, écrans aux normes, souris ergonomiques, fauteuil de bureau spécifique)**

Mr l’inspecteur du travail repassera le 17 mars prochain pour une visite du bâtiment 3, mais aussi recueillir des informations complémentaires et spécifiques demandées lors de la visite du 9 février dernier.